

## UN SPECTRE HANTE MACRON !

Un spectre hante Macron : le spectre d'une CGT de combat renouant résolument avec son histoire.

Toutes les puissances du vieux monde se sont unies en une Sainte Alliance pour traquer ce spectre : Le directeur de l'Express, Le Figaro, Les Echos, Guillaume Pépy, France Inter, Europe 1, Laurent Berger et Pascal Pavageau.

En effet dans l'oligarchie et les médias à son service c'est le branle-bas de combat et un seul cri d'horreur : **La CGT participe au rassemblement du 26 mai contre la politique du pouvoir !**

Et ils n'ont pas de mots trop forts pour condamner cette décision : alignement sur la FI et Mélenchon, retour en arrière, viol de la Chartes d'Amiens, capitulation ...

Car le plus cocasse c'est que les uns et les autres invoquent le plus souvent la Charte d'Amiens de 1906.

En confondant hypocritement indépendance et repli corporatiste, et séparation étanche du contexte politique.

Ce qui serait une absurdité totale. Comme si par exemple l'indépendance nationale n'était pas complétée par la nécessité de coopérations internationales.

Pour le mouvement syndical et la CGT en particulier dans son histoire, cette muraille de Chine entre les deux champs n'a jamais été revendiquée : c'est par exemple en tant que telle qu'elle a participé directement aux travaux préparatoires au programme politique et social du Conseil national de la Résistance aboutissant aux « **Jours heureux** » pour le plus grand bien des travailleurs et du peuple en 1945 !

Et depuis la réunification de Toulouse en 1936 les statuts actuels de la CGT sont sans aucune espèce d'ambiguïté en stipulant :

*« Il [ le mouvement syndical ] se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements*

*en vue d'une action déterminée. Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard*

*des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques comme les réformes en vigueur ou à conquérir. »*

Et si effectivement la Charte d'Amiens dans des circonstances précises affirme l'indépendance syndicale par rapport aux partis de l'époque elle affirme parallèlement les objectifs de la **double** **besogne** syndicale incluant les objectifs de l'émancipation intégrale des travailleurs au moyen de **l'expropriation capitaliste**.

Ce qui ne peut se concevoir sans coopérations avec d'autres forces organisées : politiques, associatives

...

En réalité historiquement l'indépendance syndicale a été brandie par les partisans de la collaboration de classe contre les tenants de la lutte des classes et de la sortie du capitalisme hier en fabriquant des scissions comme en 1921, en 1939 et en 1947 (création de FO avec les subsides US et ceux de la CIA) et aujourd'hui pour justifier l'approbation honteuse des contre-réformes macroniennes !

Faire face à la plus formidable remise en cause de TOUS les conquies issus du rapport des forces de la Libération, à la coalition de toutes les forces réactionnaires en France et dans l'Union européenne décidées d'en finir avec le modèle français Et la complicité du syndicalisme jaune à la Laurent Berger c'est une nécessité !

Participer à la construction d'un Front syndical, politique, associatif décidé à stopper cette politique et à ouvrir la voie à une alternative redonnant l'espoir aux couches populaires c'est un devoir !

Ne nous laissons donc pas troubler par l'offensive idéologique actuellement en cours contre la CGT qui à l'inverse montre l'importance stratégique de son poids et de ses choix dans le destin du pays !